



Listen to this article

« *Si nous confessons nos péchés, Il est fidèle et juste pour nous les pardonner et pour nous purifier de toute iniquité* »

— 1 Jean 1 :9

L'Apôtre Jean n'adresse pas ces paroles aux incrédules, aux personnes qui ne sont pas justifiées, aux « pécheurs » dans le sens ordinaire du mot. Au contraire, il s'adresse à ceux qui sont justifiés et sanctifiés dans le Christ Jésus, et il se classe lui-même parmi eux, en employant le pronom pluriel « nous ». L'erreur fréquente d'appliquer ce passage, et d'autres analogues, aux pécheurs en général, a été préjudiciable dans deux circonstances particulières importantes

Tout d'abord, elle a été préjudiciable aux non-régénérés en ce qu'elle a donné à certains d'entre eux l'impression qu'il n'y a aucune différence entre l'Eglise et le monde, et que l'une et l'autre ont de la même manière accès auprès du Père par la prière et pour le pardon des transgressions journalières. Elle a ainsi empêché certains de se rendre compte de la nécessité de la foi dans la réconciliation, et d'entrer définitivement en relation d'alliance avec l'Eternel dans les conditions de l'alliance de la grâce — l'alliance par le sacrifice (Psaume 50 :5) — alors que tous devraient, au contraire, être informés du fait que la repentance et l'acceptation complète de Christ, comme leur Sauveur personnel, sont absolument nécessaires avant de pouvoir être « acceptés dans le Bien-aimé », être traités comme « fils de Dieu », jouir des privilèges de cette relation, c'est-à-dire de la prière, de la communion avec Dieu, de la protection divine ou surveillance providentielle de leurs affaires et de leurs intérêts, et aussi de la faveur d'être pardonnés des transgressions journalières par le mérite du Grand-Prêtre, Jésus-Christ le Juste.

Ensuite, cet oubli a eu un effet préjudiciable sur pas mal de Chrétiens qui, poussant les choses à l'extrême, se mirent à prétendre qu'ils ne peuvent plus commettre de péché depuis que leurs péchés passés ont été gracieusement pardonnés par l'Eternel, et depuis qu'ils sont

entrés dans la parenté d'alliance. C'est pourquoi nous avons aujourd'hui les vues et les enseignements des « Perfectionnistes », ainsi appelés, qui prétendent, non seulement qu'ils sont considérés comme parfaits actuellement, mais qu'ils sont effectivement parfaits dans toutes leurs pensées, paroles et actions — se séduisant eux-mêmes et s'exposant à beaucoup de graves erreurs, ainsi que l'Apôtre le déclare en rapport avec notre texte.

La base d'une véritable communion.

L'Apôtre Jean, en écrivant cette Epître, fait clairement connaître le but qu'il vise, lorsqu'il dit « Nous écrivons ces choses, afin que votre joie soit parfaite ». Il est évident que la grande majorité des Chrétiens n'éprouve jamais la plénitude de joie de paix et de bénédiction qu'il lui serait possible de posséder. Trop nombreux sont ceux qui se contentent simplement des premiers enseignements de la doctrine du Christ. Pour cette raison, comme l'Apôtre le déclare, de tels sont encore des « enfants en Christ » (1 Corinthiens 3 :1, 2 Hébreux 5 :12-14). Bien entendu, ils obtiennent une bénédiction même de la moindre parenté avec le Seigneur, mais ils ne possèdent pas la plénitude de joie qui serait leur s'ils progressaient dans la grâce et dans la connaissance jusqu'à ce qu'ils atteignent la pleine stature d'un homme fait en Christ. Le but de l'Apôtre, en écrivant cette Epître, était de provoquer dans les esprits des croyants l'appréciation et la jouissance de leurs privilèges, pour que, de cette façon, ils grandissent et se développent.

L'Apôtre suit l'exemple de notre Seigneur Jésus en représentant la vérité et la justice par la lumière, et le péché ainsi que tout ce qui est mal par autant de ténèbres opposées. Dieu lui-même, ainsi considéré, serait la perfection même de la Lumière — « Il n'y a point de ténèbres en Lui », point de péché, point d'imperfection. Avec cette pensée à l'esprit, l'Apôtre montre que toute croissance dans la communion avec Dieu, à laquelle nous pouvons aspirer, doit s'effectuer dans les limites de la bonté, de la pureté, et que ce serait commettre un péché de dire à d'autres ou de nous imaginer que nous marchons avec Dieu, que nous avons communion avec Lui, si, au contraire, nous marchons dans les ténèbres et dans le péché. Ceux qui disent ou s'imaginent cela ne font que se séduire eux-mêmes et les autres. Ils ne trompent pas Dieu, et ils n'obtiennent pas les bénédictions dont jouissent ceux qui « marchent dans la lumière ».

En outre, si nous marchons dans la lumière et si nous sommes en harmonie et en communion avec Dieu, nous nous trouverons en communion avec tous ceux qui ont les

mêmes sentiments. Ainsi donc, si nous n'aimons pas nos frères que nous voyons, de façon à pouvoir être en communion avec eux et d'éprouver une joie spirituelle à leur contact, ce sera un indice que nous ne sommes pas entièrement en harmonie et en communion avec Dieu.

Mais qui donc sont les « frères » ? Notre Seigneur nous dit que ceux qui confessent son nom ne sont pas tous des vrais frères. Il dit : « Ce n'est pas quiconque me dit : Seigneur, Seigneur qui entrera dans le royaume des cieux [qui sera reconnu comme son frère et son co-héritier], mais seulement celui qui fait la volonté de mon Père qui est aux cieux ». Ainsi nous voyons que c'est par nos actes, et non simplement par notre confession, que nous sommes acceptés par le Seigneur. Jésus dit encore : « Qui sont mes frères ?... quiconque fait la volonté de mon Père, qui est dans les cieux, celui-là est mon frère » — Matthieu 7 :21 :12 : 48-50.

Nous ne devons pas, par conséquent, envisager la « communion » avec tous ceux qui professent le nom de Christ comme une preuve de communion avec le Père et de marche dans la lumière. Nous devons envisager cette véritable communion simplement avec ceux qui s'efforcent avec ardeur de faire la volonté du Père, de servir Sa cause et de mettre en pratique les enseignements de Sa Parole dans leurs actions aussi bien que dans leurs confessions. Entre tous ceux-là, il doit exister un lien, connu ou caché, de communion et d'union. Ce lien est la seule foi et le seul baptême dans le seul Seigneur.

Les manquements et les fautes sont des péchés

Mais cette communion entre nous et notre Seigneur et tous ceux qui possèdent Son Esprit, tout en étant fondée sur notre marche dans la lumière et sur les traces du Maître dans la mesure de notre capacité, n'implique pas cependant que nous sommes absolument préservés des imperfections dues au péché. Dans l'arrangement de notre alliance de grâce, le péché ne nous est imputé que dans la mesure où il a été commis volontairement; néanmoins, à cause des multiples tentations et de la faiblesse de notre chair, qui sont la conséquence de notre prédisposition à commettre le péché, que nous avons héritée, il nous est impossible d'éviter les manquements et les fautes. Ces manquements et ces fautes peuvent être appelés avec raison des péchés, comme le montre notre texte; car « le péché est la transgression de la loi » quelque involontaire qu'il soit.

Mais suivant l'arrangement divin existant sous l'alliance de la grâce et conçu en faveur du peuple du Seigneur, ces manquements ou fautes involontaires peuvent ne pas nous être imputés comme des péchés, mais nous pouvons plutôt en être purifiés en ayant recours au grand souverain Sacrificateur, par le mérite du précieux sang. C'est ainsi que le sang de Jésus-Christ notre Seigneur nous purifie de tout péché — nous garde exempt du péché, si toutefois nous nous adressons continuellement à lui pour en obtenir le pardon, nous rendant compte des imperfections de notre chair.

Un piège astucieux de l'adversaire

Plus loin dans la même Epître, l'Apôtre emploie le terme « péché » dans un sens différent de celui de notre texte ; il dit : « Quiconque demeure en lui ne pèche point ; quiconque pèche ne l'a pas vu et ne l'a pas (même) connu... Celui qui pèche est du diable... Quiconque est engendré de Dieu ne pratique pas le péché, parce que la semence de Dieu demeure en lui; et il ne peut pécher, parce qu'il est engendré de Dieu ». Il dit encore : « Quiconque est engendré de Dieu ne pèche point; mais celui qui est engendré de Dieu se garde lui-même, et le malin ne le touche point. » — 1 Jean 3: 6-9; 5 :18.

Dans ces passages, l'Apôtre emploie le mot « péché » dans son sens plein ou absolu, en ayant dans l'esprit le péché volontaire, le péché commis de propos délibéré, intentionnellement, et non les manquements ou fautes, dus grandement ou entièrement aux imperfections de la chair, héritées de nos ancêtres. Selon l'Apôtre, aucun individu, qui a été engendré de l'esprit du Seigneur, de l'esprit de sainteté et de vérité, ne peut éprouver de la sympathie pour le péché et aller jusqu'à le commettre volontairement, intentionnellement et en toute connaissance de cause. Ceux qui aiment le péché au point de le commettre volontairement et de l'approuver, après avoir connu la vérité, sont des enfants des ténèbres, qui aiment les ténèbres et prouvent ainsi qu'ils ont l'esprit ou la disposition de Satan.

L'injustice commise envers les frères est inexcusable

A la première réflexion, beaucoup peuvent être inclinés à dire qu'ils ne se trouvent pas en danger de commettre ce péché-là, parce qu'ils sont sûrs de ne jamais désirer le commettre volontairement, intentionnellement, à dessein. Mais remarquons, chers amis, qu'il existe un moyen par lequel on peut commettre des péchés qui peuvent être tout d'abord involontaires, mais qui, plus tard, peuvent devenir des péchés volontaires. Par exemple, toute

transgression, quelle qu'elle fût, commise, soit par ignorance totale, soit seulement avec le consentement partiel de notre volonté, pourrait devenir par la suite un péché volontaire, intégral, voulu, si nous arrivions à une claire connaissance de la vérité relativement à ce péché et qu'ensuite nous omettions de nous en repentir devant le Seigneur et de réparer la faute, dans la mesure du possible, à l'égard de nos semblables. Conserver sur sa conscience un péché clairement et parfaitement compris, simplement parce qu'au moment où il a été commis nous étions dans l'ignorance à son sujet, et refuser ensuite de s'en repentir, l'endossant ainsi intelligemment, c'est en faire, visiblement, un péché volontaire.

En envisageant ainsi la question, les enfants de Dieu ne peuvent se permettre de tolérer dans leur esprit les uns envers les autres, ou envers qui que ce soit, même la plus petite injustice, même le plus petit mensonge. On trouve l'essence même de cette pensée dans ce commandement de notre Seigneur: « Si tu présentes ton offrande à l'autel [si tu as quelque chose à offrir au Seigneur, soit sous forme de service, soit d'adoration ou de remerciements], et que là tu te souviennes que ton frère a quelque chose contre toi [si tu as fait tort à quelqu'un, soit en paroles, soit en pensée ou en actes], laisse-la ton offrande devant l'autel [ne pense pas que ton offrande sera acceptée par Dieu tant que dans ton coeur ou extérieurement tu pratiques l'injustice envers les autres], et va d'abord te réconcilier avec ton frère [dédommage-le, fais-lui tes excuses de tout le mal que tu lui as causé, et donne-lui des explications sans rien omettre] puis, viens présenter ton offrande [dans une telle attitude de coeur, tu seras assuré que le Seigneur Tout-puissant sera heureux d'accepter ton offrande] » — Matthieu 5 : 23,24.

En parlant de ceux qui pèchent volontairement, l'Apôtre Paul emploie un langage figuré très énergique. Il déclare en effet que s'ils ont dans le coeur de la sympathie pour le péché, et s'ils ne sont pas opposés au mal, ils sont les adversaires du Fils de Dieu qui était tellement en désaccord avec le péché sous toutes ses formes, qu'il donna sa vie pour nous racheter de la puissance de ce péché et de la malédiction. L'Apôtre dit que de tels pécheurs peuvent être considérés comme les ennemis de Christ, qui, au figuré, le foulent véritablement aux pieds, ainsi que sa bonté et son amour, dédaignant sa miséricorde sa faveur aussi bien que ses justes enseignements. Paul ajoute qu'étant donné qu'ils ont été une fois sanctifiés à cause de leur foi dans le précieux sang qui purifie de toute iniquité, leur retour en harmonie avec le péché impliquerait qu'ils méprisent maintenant le sang réconciliateur, et le tiennent pour vil et non plus pour sacré. Ceux-là font outrage à l'esprit de la faveur divine qui leur avait offert de les libérer de la domination du péché et de les délivrer finalement de son

salaire, la mort, et aussi la possibilité d'obtenir, en tant que peuple du Seigneur, la couronne de vie éternelle. — Hébreux 10: 26-29.

La confession des péchés précède le pardon

Mais considérons maintenant l'autre emploi du mot « péché » comme nous le trouvons dans notre contexte; et appliquons ce terme aux fautes et imperfections contre lesquelles ceux du peuple du Seigneur luttent de toutes leurs forces avec zèle, s'efforçant de les extirper de leur corps mortel; contre lesquelles ils combattent continuellement le bon combat duquel ils sortent vainqueurs, même plus que vainqueurs, par celui qui les aima et qui les acheta par son précieux sang. L'Apôtre donne à entendre qu'il existe un danger que certains aillent à l'autre extrême et disent qu'ils ne commettent pas de fautes, se séduisant ainsi eux-mêmes et tombant dans le piège de l'adversaire.

Mais peut-on demander: Quelle différence cela peut-il faire de prétendre que l'on agit parfaitement ou d'admettre que l'on est imparfait et que l'on sollicite continuellement la purification par le précieux sang, si l'on s'efforce de vivre pieusement ? Nous répliquons que cela fait une grande différence. C'est seulement lorsque nous confessons nos péchés que ceux-ci peuvent nous être pardonnés. Par conséquent, ceux qui nient avoir des péchés, des faiblesses et des imperfections, en ont justement des tas qui ne sont ni effacés, ni pardonnés et qui leur restent imputés; et à cause de cela, ils seront jugés indignes d'être conduits plus longtemps dans le sentier de la lumière, sous la direction de l'Esprit saint, pour entrer dans les hauteurs et profondeurs, dans les largeurs et longueurs de la sagesse et de l'amour de Dieu, ravalés dans Sa Parole comme étant la nourriture au temps convenable pour la maison de la foi.

Ainsi nous voyons qu'il n'y a qu'un seul chemin de foi ou ligne de conduite à suivre, qui soit convenable, par lequel nous puissions avoir une complète communion avec l'Éternel. Ceux qui prennent un autre chemin, quel qu'il soit, font Dieu menteur. Dieu, dans ce cas, n'a pas communion avec eux, et les laisse marcher dans les ténèbres de la voie qu'ils ont choisie. Pouvons-nous nous étonner alors que tant de personnes soient dans les ténèbres et ne donnent pas de preuves qu'elles jouissent de la communion avec l'Éternel, quand nous voyons combien peu confessent leurs fautes, et s'efforcent de les vaincre et d'en être purifiés de la seule manière qui soit d'institution divine et qui ait l'approbation divine ?

Ces choses ne sont pas écrites pour suggérer nous l'idée que nous pouvons pécher impunément, nous laisser entraîner à des fautes à cause de notre insouciance et pour n'avoir pas pris garde aux enseignements de la Parole divine, et qu'ensuite nous pouvons aller au Seigneur pour en obtenir le pardon. Bien au contraire, ces garanties de la faveur divine et de la bonne volonté divine à pardonner sont données pour exercer sur nos coeurs une douce influence qui nous rendra d'autant plus enclins à éviter le péché et à maintenir la communion avec Celui qui est la perfection de la lumière et de la sainteté. « Je vous écris ces choses afin que vous ne péchiez pas » — afin que nous ne devenions pas bouffis de suffisance, pharisaïques, pleins de nos propres mérites, et ainsi abominables aux yeux du Seigneur; mais afin que, fuyant nos faiblesses et nos imperfections, nous nous saisissions de la grâce de Dieu en Christ pour obtenir le pardon de ces fautes, et recevoir la grâce et la force nécessaires pour combattre le bon combat contre le péché.

Notre texte s'applique à l'Eglise

« Si quelqu'un [en Christ] a péché, nous avons un Avocat auprès du Père, Jésus-Christ le Juste ». Ici encore ces mots « si quelqu'un » ne se rapportent pas à ceux qui ne sont pas en Christ, mais à ceux qui ont accepté les termes et les conditions de l'alliance de la grâce. C'est à ces derniers seuls que cette épître est adressée. Le monde n'a pas d'Avocat auprès du Père, parce qu'il n'a pas accepté Christ. Christ est seulement l'Avocat de ceux qui l'ont accepté et qui luttent de toutes leurs forces pour vaincre le péché.

Notre Avocat est plus qu'un avocat, plus qu'un représentant à la barre de la justice divine, s'occupant de notre bien-être et de notre pardon; il est en plus Celui qui se donna pour nous, qui termina au Calvaire l'oeuvre ayant consisté à pourvoir à une propitiation (satisfaction) pour nos péchés. C'est la raison pour laquelle nous pouvons nous approcher « avec assurance (confiance) du trône de la grâce », non seulement en nous rendant compte que Dieu est pour nous, et que le Seigneur Jésus a compassion de nous et qu'il est notre Avocat. mais aussi et spécialement en nous rendant compte du mérite du sacrifice qu'il a déjà déposé comme provision à la justice, et qu'il a pleinement imputé à tous ceux qui l'aiment et qui lui obéissent après avoir accepté les conditions posées par le Père.

Mais, dit l'Apôtre, « Il est la propitiation pour nos péchés [les péchés de l'Eglise], et non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux du monde entier ». Qu'est-ce que cela signifie Jésus est-il l'Avocat du monde entier? Non. Le monde n'a pas été appelé ni attiré à

la sainteté et à la vérité. Pendant l'âge actuel, « nul ne peut venir à Christ si le Père ne l'attire ». A présent, seul celui qui a des oreilles pour entendre est attiré par l'influence de la vérité. La grande masse des humains n'a jamais en aucun sens du mot, entendu parler de la grâce de Dieu, de la propitiation et du pardon assurés en Christ pour tous. En vérité, le nombre est remarquablement petit de ceux qui « ont goûté que le Seigneur est bon ».

Néanmoins, aussi sûrement que la propitiation est « pour les péchés du monde entier », aussi sûrement chaque membre de la race humaine sera amené à la connaissance de ce fait et aura la possibilité de profiter de la bénédiction qui a été ainsi assurée. C'est à cette fin que l'Age millénaire grandiose a été promis et est en cours de préparation et c'est à propos de cet âge de bénédictions pour « toutes les familles de la terre » que l'Eternel déclare par le Prophète : « En ce jour-là les sourds entendront les paroles du livre, et les yeux des aveugles, délivrés de l'obscurité et des ténèbres verront. » C'est à ce temps-là que le Seigneur Jésus fait aussi allusion, en disant : « Et moi, quand j'aurai été élevé de la terre, j'attirerai tous les hommes à moi ». C'est en vertu du fait qu'il a été élevé comme la Propitiation, le Sacrifice pour le péché, « pour les péchés du monde entier » que notre Seigneur glorifié aura finalement le privilège d'être le Juge du monde et d'accorder le pardon, la réconciliation et le rétablissement à tous ceux qui lui obéiront de tout coeur ; et « quiconque n'écouterà pas ce prophète sera retranché du milieu du peuple » — dans la seconde mort. — Actes 3: 23.

L'épreuve d'obéissance

De même que l'attraction exercée actuellement par le Père ne s'effectue pas par force, mais par le moyen de la vérité et de la connaissance de cette vérité, ainsi, pendant l'Age millénaire, l'attraction qui sera exercée sur les humains ne s'effectuera pas par la force, mais par l'influence de la justice et de la vérité, qui les contraindra à aimer la justice et la récompense s'y rattachant — la vie éternelle.

L'Apôtre semble montrer dans l'Epître, d'où notre texte a été tiré, que bon nombre de personnes peuvent prétendre faussement posséder une connaissance intime de Dieu. C'est pourquoi, avec une franchise de langage, il nous informe que « Celui qui dit : Je le connais, et qui ne garde pas ses commandements, est un menteur, et la vérité n'est pas en lui ». Ainsi il est évident que l'Apôtre ne veut pas dire simplement une connaissance concernant Dieu, mais une connaissance intime de Dieu, une communion et une liaison avec Lui. Il

place donc devant nous une épreuve par laquelle nous pouvons juger en conséquence si oui ou non nous sommes de nouvelles créatures dans le Seigneur et si nous avons l'amour de Dieu développé en nous en quelque mesure. Cette épreuve est l'obéissance. Dans la mesure où nous gardons la Parole du Seigneur, l'amour de Dieu est parfait en nous; car si nous avons reçu l'esprit de Christ, le saint Esprit, l'esprit de Dieu, cet esprit produira en nous le vouloir et le faire selon son bon plaisir — et suivant notre capacité.

Cette capacité devrait être continuellement en accroissement d'année en année. Et bien que nous ne puissions pas espérer être parfaits avant d'avoir été « changés » et d'avoir obtenu notre nouveau corps à la résurrection, néanmoins, en attendant, nous pouvons nous tenir si près du Seigneur en esprit, en pensées, que nous pourrions être en communion continue avec lui, et, en confessant nos fautes et en recherchant son pardon, nous pourrions rester purs du péché jusqu'à la fin de notre voyage, même si nous devons encore reconnaître les imperfections de notre chair — car dans notre chair la perfection n'habite pas.

W. T. 5938 — 1916.